

# REGLEMENT DE LA COURSE DE LA THESAUQUE 10 JUIN 2019

## Art.1 : Inscriptions

Inscriptions via CHRONO-START jusqu'au 6 juin 2018 minuit:

- sur le site [eaulibreauragais.com](http://eaulibreauragais.com)
- sur le facebook Course de la Thésauque,
- sur la plateforme [chrono-start.com](http://chrono-start.com)

Inscriptions sur place le jour de la course

**Documents obligatoires pour valider l'inscription, à télécharger lors de l'inscription chrono-start ou à présenter si inscription sur place :**

- licence en cours de validité FFN, FF Handisport, FFTRI, FFS Sauvetage et secourisme, FFESSM à défaut certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en eau libre datant de moins de 3 mois
- autorisation parentale pour les mineurs

Les courses sont ouvertes aux nageurs handisport et au sport adapté.

Contact [eaulibre.cnv1@gmail.com](mailto:eaulibre.cnv1@gmail.com)

## Art.2 : Définition des épreuves

**COURSES au départ à 9h30 (OUVERTES AUX NAGEURS NES EN 2005 ET AVANT)**

- Expert 5000 m nageurs sans palmes
- Expert 3000 m nageurs sans palmes
- Expert 5000 m nageurs palmes (ouvert aux monopalmes et bipalmes)
- Expert 3000 m nageurs palmes (ouvert aux monopalmes et bipalmes)

**COURSES au départ à 12h00 (OUVERTES AUX NAGEURS NES EN 2005 ET AVANT)**

- Découverte 1500 m nageurs sans palmes
- Découverte 1500 m nageurs palmes (ouvert aux bipalmes uniquement)
- Relais 2 x 750 m sans palmes (avec passage de relais)

**RELAIS DES FAMILLES ET DES COPAINS sans palmes au départ à 13h (2 MEMBRES D'UNE MEME FAMILLE- parent/enfant ; grand parent/enfant ; oncle-tante/neveu ; cousins, OU ENCORE 2 COPAINS)**

- Premier tour de 200 m effectué par Nageur1 (14 ans ou plus, soit né en 2005 et avant)
- Second tour de 200 m effectué par Nageur1+ Nageur2 (8-13 ans soit né entre 2006 et 2011)
- Pas de passage de relais ; le Nageur1 porte la puce d'enregistrement du temps. Arrivée obligatoire des 2 nageurs ensemble.

## Art.3 : Tarif des épreuves

	01/03 au 30/04	1/05 au 06/06	Sur place
Courses Experts (5000 et 3000 avant ou sans palmes)	20€	25€	30€
Courses Découvertes 1500 m	15€	20€	25€
Relais 2x750 m (prix par relais)	15€	20€	25€
Relais des familles et des copains (prix par relais)	10€	15€	15€

#### **Art.4 : Retrait des dossards, briefing, départ**

Lac de la THESAUQUE 31560 MONTGEARD / NAILLOUX - GPS : N 43° 21' 18" E 1° 38' 53 »

#### **COURSES EXPERTS 3000 et 5000 m PALMES ET SANS PALMES**

Inscriptions et retrait des bonnets	De 8h00 à 9h00
Briefing	9h15
Départ	9h30

#### **COURSES DECOUVERTE 1500 m PALMES ET SANS PALMES et RELAIS 2x750 m**

Inscriptions et retrait des bonnets	De 8h00 à 11h30
Briefing	11h45
Départ	12h00

La vague palme distance de 100 m la vague non palme à chaque départ.

#### **RELAIS DES FAMILLES ET DES COPAINS**

Inscriptions et retrait des bonnets	De 10h00 à 12h00
Briefing	12h45
Départ	13h00

#### **Art.5 : Récompenses**

<b>11H15</b>	<b>REMISE RECOMPENSES COURSES EXPERTS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- COURSE EXPERT 5000 M SANS PALMES</li><li>- COURSE EXPERT 3000 M SANS PALMES</li><li>- COURSE EXPERT 5000 M AVEC PALMES</li><li>- COURSE EXPERT 3000 M AVEC PALMES</li></ul>
<b>13H45</b>	<b>REMISE RECOMPENSES COURSES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- COURSE DECOUVERTE 1500 M SANS PALMES</li><li>- COURSE DECOUVERTE 1500 M AVEC PALMES</li><li>- RELAIS 2x750 M</li></ul>
<b>CADEAU SOUVENIR A CHAQUE PARTICIPANT</b>	
<b>Médailles à chaque participant du relais des familles et des copains</b>	

#### **Art.6 : Equipement**

La puce d'enregistrement du temps se porte au poignet droit. **Le port du bonnet de bain avec numéro d'identification du dossard est obligatoire** sur tout le parcours afin de pouvoir identifier le nageur.

La combinaison néoprène est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 19°C ; interdite si la température de l'eau est supérieure à 23°C ; autorisée dans les autres circonstances.

Les combinaisons de nage en lycra sont autorisées.

Les autres matériels de propulsion ou flottaison sont interdits dans les épreuves sans palmes.

Les monopalmes et bipalmes sont autorisées pour les distances de 3000 et 5000 m avec palmes ; seules les bipalmes sont autorisées pour la distance 1500 m avec palmes.

La bouée individuelle de sécurité est conseillée pour le nageur 2 du relais famille (non prêtée par l'organisation).

### **Art.7 : Parcours**

Ravitaillement au 3<sup>e</sup> kilomètre pour les épreuves 5000m avec ou sans palmes et à la fin de chaque course.

A l'arrivée, le nageur veillera à appliquer sa puce d'identification sur le tapis d'enregistrement suspendu sur l'arche d'arrivée. Il veillera à emprunter la sortie d'eau bétonnée indiquée pour sa sécurité.

A l'issue de l'épreuve, le nageur restituera la puce.

Le chronométrage est effectué par le prestataire Chronostart. Le classement est établi selon les catégories d'âge FFN EAU LIBRE.

Afin de ne pas impacter les courses suivantes la barrière horaire du passage au 3 km (pour les courses 5000 m) est limitée à 1h20. L'organisation se réserve le droit de stopper les retardataires si la barrière horaire n'était pas respectée.

Si pour des raisons de sécurité indépendantes de la volonté de l'organisateur, le parcours devait être modifié, les concurrents devront se soumettre aux dernières dispositions.

### **Art.8 : Sécurité et Assurance**

La manifestation est encadrée par le Club de Sauvetage Toulousain, club affilié à la fédération française de sauvetage et secourisme, agréé sécurité civile.

La manifestation est couverte par le contrat GAN association N°121585092 du CNVL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Les non licenciés sont couverts par le contrat GAN du CNVL.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation aux épreuves choisies et en cas de vol. En cas d'accident et de blessures, les participants s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation.

### **Art.9 : Annulation de l'inscription**

Seules les demandes de remboursement directement liées à accident, maladie, incapacité totale, justifiées par certificat médical de contre indication à l'épreuve, seront prises en compte par l'organisateur. En dehors de ces motifs, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

### **Art.10 : Annulation de l'épreuve**

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les nageurs inscrits seraient alors remboursés de leur inscription.

Si la température de l'eau est inférieure à 15°C, ou si fortes intempéries, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera possible.

### **Art.11 : Droits du nageur**

Du fait de son engagement, l'athlète donne à l'organisation un pouvoir tacite d'utilisation de photos ou images le représentant au cours de la manifestation.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

### **Art.12 : Environnement**

Dans un souci de protection de l'environnement, aucun déchet ne devra être abandonné.

### **Art. 13 : Acceptation du règlement**

Par son inscription, le participant accepte sans aucune réserve, le présent règlement.